

Aperçu de la nouvelle formation d'expert-comptable

Année	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	
Niveau	Niveau 1 (430) leçons			Niveau 2 (au min. 280 leçons)	
Phases	Phase d'introduction	Phase principale I	Phase d'application / année de pratique professionnelle	Phase principale II	Phase de spécialisation (avec possibilité de choisir 5 mod. parmi 7)
Modules	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établissement des comptes: principes fondamentaux (12/ 0) ▪ Introduction à l'audit (20/0) ▪ Établissement des comptes: normes suisses (28/32) ▪ Établissement des comptes: normes internationales (20/44) ▪ Planification et exécution d'un audit (24/32) ▪ Plus modules flexibles de la phase principale I (facultatif) 	Modules flexibles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit (14/12) ▪ Fiscalité des entreprises (12/28) ▪ Spécificités du contrôle restreint (4/4) ▪ Taxe sur la valeur ajoutée (12/16) ▪ Conclusion et rapport d'audit (12/40) ▪ États financiers consolidés et audit de ces derniers (8/12) ▪ IT et analyse des données (16/20) 	Année de pratique professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Missions d'assurance et services connexes (12/20) ▪ Esprit critique et jugement professionnel (12/32) ▪ Actualités (leçons: 0/8) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Comptabilité internationale (12/20) <input type="checkbox"/> Fiscalité des entreprises (8/16) <input type="checkbox"/> Audit sur le marché financier (8/16) <input type="checkbox"/> Audits des institutions de prévoyance (8/16) <input type="checkbox"/> États financiers consolidés et audit de ces derniers (8/20) <input type="checkbox"/> IT et analyse des données (12/20) <input type="checkbox"/> Développement durable (12/20)
Nombre total de leçons	212 leçons (104 asynchrones / 108 synchrones)	218 leçons (78 / 140) Pour le certificat de la branche, il faut avoir suivi les 12 modules du niveau 1		84 leçons (24/60)	196 leçons (68/128) 5 mod. à choisir parmi les 7 modules de spécialisation (MS)
Exigences en matière de pratique professionnelle	1200 heures par an de pratique professionnelle exigées. Jusqu'à l'examen de diplôme, 4800 heures de pratique professionnelle sont nécessaires. Exceptions: <ul style="list-style-type: none"> - Pour les participants titulaires d'un «master qualifié/diplôme d'expert», seulement 3 ans de formation (et 3600 heures de pratique professionnelle). - Pour les participants ayant suivi des «formations préalables parallèlement à leur activité professionnelle (bachelor/brevet fédéral)», 1200 heures de pratique professionnelle reconnues (3 ans de formation)» 				
Examens	Attestation de connaissances électronique par module	Attestation de connaissances électronique par module et attestation de connaissances sommative ➤ Diplôme «Certification en bases de l'audit»			➤ Examen d'expert(e)-comptable diplômé(e)